AUTORITÉ NATIONALE de la PRESSE

GUIDE POUR LA CRÉATION ET L'ANIMATION D'UN JOURNAL ÉCOLE

Par où commencer ?
Comment s'organiser ?
Quelques pistes pour se lancer

Avant-propos

Mettre en place un journal scolaire est l'occasion pour les élèves de s'engager dans un projet. Outre sa vocation pédagogique en lecture et rédaction, la mise en place d'un journal scolaire peut revêtir la finalité d'une éducation au décryptage de l'actualité, pour forger des esprits critiques et accompagner les élèves, futurs citoyens, vers une certaine émancipation.

La réalisation d'un journal école, en ligne ou sur papier, permet aux élèves de mettre en avant leurs talents et de comprendre le circuit de l'information.

L'édition du présent manuel est initiée par l'Autorité nationale de la presse (ANP) dans le cadre de la Semaine nationale de la presse dont la première édition s'est tenue du 15 au 19 avril 2024, à Abidjan.

Ce manuel vise à guider les élèves et enseignants dans la mise en place et la gestion d'un journal école. Il décrit les étapes clés, les rôles et responsabilités ainsi que les bonnes pratiques à suivre.

QUI SOMMES NOUS ?

L'Autorité Nationale de la Presse (ANP), Autorité Administrative Indépendante, est l'Instance de Régulation de la Presse Imprimée et Numérique en Côte d'Ivoire.

A ce titre, elle est l'institution chargée de la régulation, de la supervision et du développement du secteur de la presse dans le pays. Elle est créée par la Loi n°2017-867 du 27 décembre 2017 portant régime juridique de la presse, modifiée par l'Ordonnance n° 2022-978 du 20 décembre 2022.

Son but est de garantir un environnement médiatique pluraliste, éthique et responsable. Dans ce sens, les missions de l'ANP consistent, entre autres, à veiller au respect des règles éthiques et déontologiques par les médias, tout en assurant la liberté d'expression dans le cadre de la loi.

Elle joue également un rôle essentiel dans le contrôle du contenu médiatique, la promotion de la presse écrite et numérique, ainsi que dans la protection des droits des journalistes.

Sa mission est ainsi de favoriser un secteur médiatique dynamique, responsable et conforme aux principes fondamentaux des droits de l'homme et de la liberté de presse.

OBJECTIFS

- Encourager l'expression des élèves
- Développer des compétences
- Valoriser les talents et opinions
- Informer la communauté scolaire sur les événements et projets

STRUCTURE DU JOURNAL

L'équipe rédactionnelle comportera une dizaine de membres. Le nombre de pages peut varier de six à 12, selon l'envergure qu'on veut donner au journal. Sa charte graphique sera déterminée par les membres de l'équipe rédactionnelle en accord avec les responsables de l'établissement.

L'équipe rédactionnelle comprend :

Le Rédacteur en chef
Il coordonne l'équipe, valide les articles et assure la qualité globale du journal.

Les Rédacteurs
Ils rédigent des articles sur différents sujets (actualité, culture, sport, etc.).

Les Correcteurs/Relecteurs

Ils vérifient l'orthographe, la grammaire et la clarté des articles.

Illustrateurs/Photographes

Apportent des images, dessins et photos pour enrichir les contenus.

Mise en page/Infographistes

Organisent le design du journal (papier ou numérique).

Responsable de la diffusion

Gère l'impression et la distribution.

TYPES DE CONTENUS

Articles d'actualité scolaire et locale
Interviews d'élèves, professeurs et invités
Reportages sur des événements scolaires
Critiques littéraires, cinématographiques et musicales
Bandes dessinées, dessins humoristiques
Jeux, énigmes, horoscope

PROCESSUS DE CRÉATION

Planification

Définir la fréquence de publication (mensuelle, trimestrielle, etc.).

Établir un calendrier de production avec des délais précis.

Répartir les tâches entre les membres de l'équipe.

Collecte et Rédaction des Articles

Identifier les sujets en lien avec l'actualité scolaire.

Rechercher des informations et interviewer des personnes concernées.

Rédiger les articles en respectant les règles journalistiques.

Relecture et Correction

Relire attentivement chaque article, corriger les fautes et reformuler les passages peu clairs.

Mise en Page et Illustration

Concevoir une mise en page attrayante et lisible.

Ajouter des illustrations et photos pertinentes.

Impression et Diffusion

Choisir le format (papier, numérique ou hybride).

Imprimer les exemplaires en fonction du budget disponible.

Diffuser le journal via l'école, les réseaux sociaux ou un site web.

ASPECTS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Matériel Nécessaire

Ordinateur avec logiciel de traitement de texte et mise en page.
Appareil photo ou smartphone pour les images.
Imprimante ou accès à un service d'impression.

Budget et Financement

Déterminer les coûts d'impression et de diffusion.
Rechercher des sponsors (entreprises locales, associations).
Organiser des événements de collecte de fonds si nécessaire.

Esprit critique

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Évaluer et améliorer un journal-école est essentiel pour encourager la créativité des élèves, renforcer leur esprit critique et favoriser une communication efficace au sein de la communauté scolaire.

Voici quelques clés pour mener à bien cette démarche :

1. Définir des critères d'évaluation clairs :

- **Qualité du contenu** : pertinence, originalité, diversité des sujets abordés.

- **Qualité rédactionnelle** : orthographe, grammaire, style, clarté.

- **Design et présentation** : mise en page, attractivité visuelle, lisibilité.

- **Engagement des élèves** : participation active, implication dans la rédaction, la photographie ou la mise en page.

- **Respect de la ligne éditoriale** : cohérence avec les valeurs et objectifs de l'école.

2. Mettre en place un processus d'évaluation participatif :

- Solliciter l'avis des élèves, des enseignants et éventuellement des parents pour recueillir différents points de vue.

- Organiser des réunions régulières pour discuter des points forts et des axes d'amélioration.

3. Favoriser l'auto-évaluation et la réflexion :

- Inciter les jeunes journalistes à analyser leurs productions, à identifier leurs réussites et leurs difficultés.

- Mettre en place des grilles d'évaluation ou des carnets de bord pour suivre leur progression.

4. Encourager la formation et l'accompagnement :

- Proposer des ateliers d'écriture, de photographie ou de mise en page.

- Inviter des professionnels ou des anciens élèves ayant une expérience dans la presse pour partager leur savoir-faire.

5. Promouvoir la participation et l'innovation :

- Inciter les élèves à proposer de nouvelles rubriques ou formats (interviews, vidéos, podcasts).

- Utiliser des outils numériques pour rendre le journal plus interactif et accessible.

6. Mettre en place des actions pour valoriser le journal :

- Organiser des journées de distribution ou de lecture publique.

- Participer à des concours ou à des festivals de presse scolaire pour stimuler la motivation.

En suivant ces clés, le journal-école pourra évoluer vers une publication dynamique, riche de sens et d'engagement, tout en contribuant à l'éducation citoyenne et à la créativité des élèves.

RÈGLES JOURNALISTIQUES

Les questions fondamentales en journalisme, souvent appelées les «5W», sont les suivantes : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Pourquoi ?. Ces questions permettent de structurer une information et de la rendre claire et compréhensible pour le public. En répondant à ces questions dès le début d'un article, le journaliste s'assure que l'information est complète et que le lecteur n'a pas besoin de chercher des réponses ailleurs.

Qui ? Cette question concerne les personnes impliquées dans l'événement, les acteurs, les sujets, etc.

Quoi ? Cette question porte sur l'événement lui-même, l'action, le sujet, l'objet, etc.

Où ? Cette question se réfère au lieu où l'événement s'est produit.

Quand ? Cette question concerne la date et l'heure de l'événement.

Pourquoi ? Cette question cherche à expliquer les raisons ou les causes de l'événement.

En plus des 5W, il est parfois utile d'ajouter la question Comment ? pour comprendre le déroulement de l'événement ou comment la solution a été mise en place.

Au-delà de toutes ces questions, il faut :

- Respecter la vérité et vérifier les sources.
- Éviter la diffamation et les propos offensants.
- Respecter le droit à l'image et demander les autorisations nécessaires.

Curiosité

QUELQUES QUALITES D'UN BON JOURNALISTE

1- Curiosité :

Un bon apprenant doit avoir une grande curiosité pour découvrir de nouvelles histoires et comprendre en profondeur les sujets abordés.

2- Esprit critique :

Il doit savoir analyser et évaluer l'information de manière objective, en distinguant les faits des opinions.

3- Esprit d'investigation :

La capacité à rechercher, vérifier et approfondir les informations est fondamentale en journalisme.

4- Bonne communication :

Il doit être capable de s'exprimer clairement, à l'oral comme à l'écrit.

5- Éthique :

Respect des principes déontologiques, comme l'impartialité, la vérification des sources et la confidentialité.

6- Flexibilité et adaptabilité :

La capacité à s'adapter à différents sujets, formats et deadlines.

7- Persévérance :

La recherche d'informations peut être longue et exigeante, il faut donc faire preuve de patience.

8- Curiosité culturelle :

Ouverture d'esprit face à différentes cultures et points de vue.

9- Capacité d'écoute :

Être attentif et à l'écoute des sources et des interlocuteurs.

10- Esprit d'apprentissage continu :

Le journalisme évolue rapidement avec l'actualité et les technologies, il est donc important de continuer à apprendre et à s'adapter. Ces qualités contribuent à former un journaliste compétent, éthique et curieux, capable de produire un travail de qualité.

Inventivité

CADRE JURIDIQUE

La publication et la diffusion du journal école est encadrée par le ***Décret n°2022-124 du 23 février 2022 relatif au régime juridique des bulletins internes des administrations publiques ou privées, des journaux écoles ou communaux, des bulletins communautaires ou régionaux.***

Ce lien permet d'accéder au décret dans son entièreté :

Autres liens utiles :
https://www.facebook.com/autoritenationaledelapresse / www.anp.ci / https://jalertelanp.ci

Certaines dispositions de ce texte sont à retenir :

Art. 2 - Le présent décret a pour objet de déterminer et encadrer les modalités d'édition des bulletins internes des administrations publiques ou privées, des journaux écoles ou communaux, des bulletins communautaires ou régionaux.

Art. 7 - Les publications dont il est fait mention à l'article 2 sont apolitiques et contiennent des informations relatives à un domaine bien défini, encadré par la nature de la structure ou de l'organisme qui les édite.

Sens de l'analyse

Art. 9 - Avant la parution de toute publication, il est fait auprès de l'organe en charge de la régulation de la presse, par le représentant légal de la structure éditr une déclaration de publication comprena

- une maquette du bulletin ou du magaz ;
- la dénomination, l'adresse géographique d siège de la structure éditrice ;
- les nom et prénoms du représentant légal ;
- la liste des membres de l'équipe rédactionnelle des éventuels pseudonymes ;
- la dénomination et l'adresse de l'entreprise chargé l'impression ;
- la dénomination et l'adresse de l'hébergeur du site inter pour la production d'information numérique ;
- la description du circuit de distribution ;
- la ligne éditoriale ;
- la dénomination de la régi publicitaire en cas d'insertion publicitaires.

Art. 10 - L'ours de publication doit comporter dans chaque numéro ou en permanence sur le site de production d'informations numériques, les mentions ci-après :

- la dénomination de la structure éditrice ;
- les nom et prénoms du représentant légal ;
- les nom et prénoms du directeur de publication et du responsable de la rédaction;
- le tirage ;
- le nombre de visiteurs quotidiens pour le site d'informations numériques ;
- le numéro du récépissé délivré par l'organe en charge de la régulation de la presse ;
- le numéro de dépôt légal.

Art. 12. - Le cont
obéir à la qualité réd
démarche journalisti
A cet effet, la rédacti
- de publier des i
- de veiller à l'équil
- de publier des imag
ni ne portent atteinte à l
- de s'abstenir de participer à
désinformation ou d'exposer l'i
- d'indiquer avec précision les sour
- de s'abstenir de toute atteinte à l'éthi
xénophobie, à la révolte, à la haine, à la
mœurs, l'apologie de la guerre, des crimes de guerre
- de respecter de vie privée des personnes, le droit d
éviter de publier des informations qui violent l'intimité d
- de rectifier toute information qui se révèle fausse ;
- de faire systématiqueme
usagers dans le re
- de s'abstenir de to
diffamation et

enu des publications doit
actionnelle, et emprunter la
que.

on est tenue :

nformations dont l'origine et la véracité sont établies ;

ibre de toute information avant sa publication ;

es ou écrits qui ne violent ni la présomption d'innocence,
a dignité et à l'honneur ;

une entreprise de manipulation de l'information, de
ntégrité physique et morale du ou des sujets ;

ces de toute illustration publiée ou diffusée ;

que sociale notamment l'incitation au tribalisme, à la
violence et aux crimes et délits, l'outrage aux bonne
et des crimes l'humanité ;

le la personne de protéger sa réputation et son intégrité et
e la vie privée ;

nt droit au droit de réponse et de rectification des
espect des textes en vigueur ;

out plagiat, de toute calomnie, de toute injure, de toute
de toute accusation sans preuve ni fondement.

Investigation

Ethique journalistique

Autorité Nationale de la Presse (ANP)
RCI Abidjan-Cocody II-Plateaux 7e Tranche, angle feux tricolores
Batiment Autorité Nationale de la Presse (ANP)
BPV 106 Abidjan - Tél.: (225) 27 22 52 04 52 - Fax: (225) 27 22 52 05 04
Email: contact@anp.ci - Site web : www.anp.ci
© ANP 2025